

Amnesty International demande la suspension des expulsions d'Afghans

L'association demande à la France et à l'Europe de stopper leur politique de renvois vers ce pays où les civils ne sont plus protégés.

LE MONDE | 05.10.2017 à 01h00 • Mis à jour le 05.10.2017 à 07h20 | Par Maryline Baumard (*journaliste/maryline-baumard*)



Des migrants afghans à Calais, le 27 mai 2016. PHILIPPE HUGUEN / AFP

L'organisation Amnesty International demande, jeudi 5 octobre, un « *moratoire immédiat* » sur tous les renvois de migrants vers l'Afghanistan, où leur sécurité ne peut être garantie. Dans un rapport intitulé « *Retour forcé vers l'insécurité* » et basé sur une enquête de terrain, l'ONG rappelle que si 2016 a été une année record en matière de personnes tuées, 2017 suit la même pente.

« *Jamais autant de civils n'ont été blessés, comme le soulignent les Nations unies, et parallèlement, jamais autant de renvois n'ont été effectués au départ de l'Europe* », déplore Cécile Coudriou, vice-présidente d'Amnesty International France. « *Désireux d'augmenter leur nombre d'expulsions, les gouvernements européens appliquent en effet une politique irresponsable et contraire au droit international. Ils exposent des hommes, des femmes et des enfants à des dangers tels que l'enlèvement, la torture ou la mort* », a-t-elle ajouté mardi 3 octobre.

« *Nous demandons au ministre de l'intérieur, Gérard Collomb, un moratoire immédiat sur tous les renvois vers l'Afghanistan. Nous demandons à l'Europe la suspension de tous les vols conjoints organisés par Frontex pour reconduire des Afghans depuis plusieurs pays d'Europe* », a relayé Jean-François Dubost, responsable du programme de protection des populations au sein de l'organisation de défense des droits de l'homme.

Au sein de l'Union européenne, le taux de protection des Afghans est tombé de 68 % en septembre 2015 à 33 % en décembre 2016. En parallèle, le nombre de renvois a presque triplé, passant sur la même période de 3 290 à 9 460. La France, elle, a remis 640 personnes à l'avion en 2016, contre 435 en 2015.

« J'ai su que le combat serait dur »

A 24 ans, Farhad a échappé de justesse à ce voyage retour. Sa chance ? Il parle un très bon anglais et a pu interpellé les passagers du vol dans lequel il était tenu menotté entre deux policiers escorteurs. C'était en juillet et le jeune homme, aujourd'hui en procédure d'asile en France, n'a pas oublié un instant de cette journée de cauchemar. « *L'épreuve a duré une demi-heure. Les policiers m'avaient expliqué que je ne pouvais pas refuser d'embarquer. Ils me maintenaient assis, mais j'ai pu hurler qu'on m'expulsait de France, que je mourrais dès mon retour à Kaboul. Au départ, une femme s'est adressée aux policiers ; puis d'autres passagers se sont manifestés avant que le pilote ne vienne à son tour.* » Farhad, qui promet alors qu'il ne lâchera pas son combat, est finalement descendu de l'avion avant d'être présenté au médecin du centre de rétention : il affirme ne plus pouvoir déglutir car les policiers lui ont serré le cou pour l'empêcher d'alerter les autres passagers.

Car, si la France affiche un taux de protection de 88 % pour cette nationalité, elle enferme de plus en plus souvent en centre de rétention administrative (CRA) des déboutés de l'asile, mais aussi des Afghans qui n'ont pas encore déposé de demande. « *En 2011, 382 Afghans ont été enfermés en centres de rétention, en France. Quatre ans après, en 2015, ils ont été un millier, comme en 2016. Cette année, le cap des 1 600 a déjà été franchi. On sera à 2 000 à la fin de l'année si la privation de liberté des ressortissants de cette nationalité continue sur le même rythme* », regrette David Rohi, de la Cimade.

Zubair, 23 ans, passé par le CRA du Mesnil-Amelot (Seine-et-Marne), a été contraint de demander l'asile en rétention. « *Mon frère a été assassiné par les talibans, alors toute la famille est partie. En Grèce, j'ai perdu tout le monde et je me suis retrouvé seul. Pendant une semaine, j'ai cherché mon père, ma mère, ma sœur, en vain, avant de reprendre la route vers Londres puisque c'était le terminus qu'on s'était fixé* », raconte le jeune homme. Arrêté à Calais alors qu'il tentait de passer, il se dit aujourd'hui heureux d'être reconnu comme réfugié, mais s'interroge sur le lieu où se trouve sa famille et sur la façon dont il pourra la rejoindre puisqu'il est désormais lié à la France...

Avant ses tentatives de renvoi, Farhad avait lui aussi connu l'enfermement au CRA de Coquelles (Pas-de-Calais), puis au Mesnil-Amelot, juste derrière l'aéroport de Roissy. « *Quand je suis arrivé au Mesnil-Amelot, j'ai su que le combat serait dur car deux Afghans avaient été remis à l'avion les jours précédents* », rapporte le jeune homme.

« Des pressions exercées » sur Kaboul

Fin 2016, un accord a été signé entre l'Union européenne et l'Afghanistan pour faciliter ces retours. Amnesty, qui s'était déjà exprimée à l'époque, relativise une nouvelle fois la notion d'« accord » et cite des sources afghanes qui le qualifient de « *coupe de poison* ». L'ONG rappelle dans son rapport que, « *selon des informations jugées fiables, des pressions auraient été exercées sur le gouvernement afghan pour qu'il accepte cette "nécessité" des renvois* ». L'organisation relate des propos du ministre afghan des finances, Eklil Hakimi, qui a déclaré devant le Parlement que, « *si l'Afghanistan ne coopère pas avec les pays de l'Union européenne dans le cadre de la crise des réfugiés, cela aura des conséquences négatives pour le montant de l'aide allouée à notre pays* ».

Selon la Cimade et Amnesty, la France s'appuie, elle aussi, sur cet accord. Ainsi, sur les 1 700 ressortissants afghans déjà passés en rétention entre janvier et septembre, la moitié étaient visés par une mesure d'éloignement vers l'Afghanistan, puisque des laissez-passer européens peuvent désormais remplacer les laissez-passer consulaires nécessaires aux renvois, que les autorités afghanes ne s'empressaient pas de délivrer.

L'autre moitié des Afghans enfermés font l'objet d'un transfert vers un pays d'Europe qui, le plus souvent, les renvoie ensuite vers Kaboul. « *Au final, 70 % de ces personnes enfermées ont été libérées par un juge* », observe David Rohi, pour qui « *cette donnée illustre la violation des droits* ». Reste que les moins chanceux, eux, ont repris un vol. Et, si Farhad ne s'était pas opposé fermement à son transfert, il aurait été envoyé en Norvège, un pays qui réexpédie très largement vers l'Afghanistan.

Un caractère volontaire « très relatif »

« *En Afghanistan, toute ma famille était menacée car mon père et mon oncle refusent de payer leur tribut aux talibans. Moi, j'étais plus particulièrement visé car j'ai été traducteur pour l'ONU* »,

rapporte Farhad qui, au lendemain d'une tentative d'enlèvement à Kaboul, a pris un billet pour Moscou, puis un autre pour Mourmansk, dans l'extrême nord-ouest de la Russie.

Arrivé là-bas, il s'est débrouillé pour passer en Norvège. « *Je n'avais pas envie d'y demander l'asile, mais j'ai été obligé de le faire car ils ont relevé mes empreintes* », raconte le jeune homme. Une fois débouté, il est arrivé en France, où, arrêté le 16 février dans un parc à Calais, il s'est retrouvé sous le coup d'un renvoi vers la Norvège au nom des accords de Dublin qui permettent aux pays de l'Union de renvoyer un demandeur d'asile vers le premier pays d'Europe où il a laissé trace de son passage. Dans le cas de Farhad, la France a décidé de se charger de sa demande, à l'issue de sa rébellion dans l'avion, puis de sa libération du centre de rétention par un juge.

La Cimade observe que 640 personnes ont été renvoyées en 2016 depuis la France. Si seules 115 d'entre elles l'ont été de façon forcée, l'association reste dubitative sur le caractère volontaire des autres renvois, qu'elle estime « *très relatif dans un contexte où l'accueil a été notoirement déficient et compte tenu des multiples formes de répression qu'ont subies ces personnes* ».

Lire aussi : Migrants : les retours volontaires vers l'Afghanistan multipliés par vingt en un an (immigration-et-diversite/article/2017/01/19/migrants-les-retours-volontaires-vers-l-afghanistan-multiplies-par-vingt-entre-2015-et-2016_5065565_1654200.html)

A Calais, les demandes de retour ont été nombreuses, mais la France avait augmenté les avantages financiers pour un retour volontaire au moment de l'évacuation de la jungle. Amnesty demande la suspension de ces retours volontaires puisque la sécurité n'est pas assurée pour les civils dans ce pays. Les chercheurs de l'organisation, qui se sont entretenus avec plusieurs familles, relatent le « *calvaire* » que ces dernières ont « *vécu après avoir été contraintes de quitter l'Europe. Certaines ont perdu des êtres chers ; d'autres ont échappé de peu à des attaques lancées contre la population civile ; d'autres encore vivent dans la peur des persécutions* ».